

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 18 MAI 2009**

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 18 mai 2009 dans les salons Etoile Wagram – 16, avenue Wagram à Paris (75008) le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

19 à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, détenant 3 520 347 actions (soit 94,3 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 6 731 965 droits de vote,

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2008 ont été approuvés ainsi que l'affectation du résultat.

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société.

Elle a renouvelé pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre LETZELTER.

L'Assemblée générale a également nommé, pour une durée de quatre années, Monsieur Jean-Marc MOSCONI et la société Miramont Finance et Distribution en qualité de d'administrateurs.

L'Assemblée générale :

- a renouvelé les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances avec, dans le cas de demandes de souscriptions excédentaires, la faculté d'augmenter le nombre de valeurs mobilières dans la limite de 15% de l'émission initiale ;

- a autorisé le Conseil d'administration, en cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital de la société et par an, à fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;

- a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ainsi que d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la société, des titres de capital de la société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- a fixé le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées qui ne pourra pas excéder, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, une valeur nominale de 50 millions d'euros auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre, conformément à la loi, en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. En outre, l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances de la société réalisées en vertu de ces délégations ne pourra pas dépasser un plafond de 300 millions d'euros de valeur nominale (ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités monétaires composites).

Par ailleurs, l'Assemblée générale a :

- délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange mise en œuvre par Groupe Go Sport sur les titres d'une autre société ; le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pouvant dépasser 50 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 millions d'euros ou sa contre-valeur en toutes autres monnaies ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de valeurs mobilières représentatives de créances ;

- autorisé la société ou les sociétés qui détiennent plus de la moitié du capital de la société à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes Groupe Go Sport;

- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital et/ou à céder des actions auto-détenues au profit des salariés de la société et des sociétés du Groupe ;

- autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Résultat des votes

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 1	Approbation des comptes annuels	100%	-	-
n° 2	Approbation des comptes consolidés	100%	-	-
n° 3	Affectation du résultat et fixation du dividende	100%	-	-
n° 4	Approbation des conventions réglementées	100%	-	-
n° 5	Approbation de l'engagement pris au bénéfice du directeur général dans le cadre de l'article L 225-42.1 du code de commerce	0,01%	99,99%	
n° 6	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre LETZELTER	100%	-	-
n° 7	Nomination de la société Miramont Finance et Distribution en tant qu'administrateur	100%	-	-
n° 8	Nomination de Monsieur Jean-Marc MOSCONI en qualité d'administrateur	100%	-	-
n° 9	Autorisation d'achat par la société de ses propres actions.	100%	-	-

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 10	Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi 2008-776 du 4 août 2008	100%	-	-
n° 11	Délégation de compétence au conseil d'émettre des actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	99,95%	0,05%	-
n° 12	Délégation de compétence au conseil d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	99,95 %	0,05%	-
n° 13	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions	99,95 %	0,05%	-
n° 14	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentation de capital	99,95%	0,05%	-
n° 15	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves dont la capitalisation serait admise	99,99%	0,01%	-

Résolution	Objet	Pour	Contre	Abstention
n° 16	Délégation de compétence au conseil d'administration dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature	99,99%	0,01%	-
n° 17	Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration	99,95%	0,05%	-
n° 18	Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ou des valeurs mobilières sur les titres d'une autre société cotée	99,95%	0,05%	-
n° 19	Autorisation d'émission par toute société détenant plus de 50% du capital de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société	99,99%	0,01%	-
n° 20	Autorisation conférée au conseil d'administration pour augmenter le capital ou céder des actions auto-détenues au profit des salariés	100%	-	-
n° 21	Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions	100%	-	-
n° 22	Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions	100%	-	-
n° 23	Pouvoirs.	100 %	-	-

Contact :
Dénes ALMASY
Directeur Financier
+33 (0) 4 76 28 20 16